



**F**ÉDÉRATION  
DE LA  
**P**ROTECTION  
**S**OCIALE  
ET DE L'**E**MPLOI

Monsieur Malric Didier  
Directeur de l'Ucanss  
18 Avenue Léon Gaumont  
75980 Paris

**J**EAN **M**ARC  
**C**OLLET  
**V**ICE-  
**P**RÉSIDENT

Objet : Planning triennal Négociation

Paris, le 21 janvier 2013.

**A.F.P.A.**

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez fait parvenir le programme des négociations pour les années 2013, 2014 et 2015.

**PÔLE EMPLOI**

Suite à son analyse, que la fédération PSE Cftc souhaite vous communiquer les éléments ci dessous.

**MISSIONS  
LOCALES**

En premier lieu, concernant la négociation sur la politique de rémunération et les classifications, nous nous félicitons de voir enfin ces points inscrits en priorité pour 2013. La CFTC dénonce depuis longtemps les nombreux effets pervers du protocole de 2004 et approuve votre volonté d'intégrer les 3 classifications (employés et cadres, ADD, PC) à une négociation globale.

**MUTUALITÉ**

**PRÉVOYANCE**

Pour ce qui concerne la classification employés et cadres nous demandons en premier lieu que l'actuel tassement hiérarchique entraînant des blocages nombreux sur les changements de niveau ne puisse plus aboutir à des situations aberrantes. C'est déjà le cas pour les niveaux 4 pour lesquels cette situation a amené une majorité de salariés à rester bloqués dans une intolérable impasse professionnelle.

**RETRAITE**

**SÉCURITÉ  
SOCIALE**

Nous proposons également que soit débloquée la situation des agents ayant acquis le maximum de leurs points d'expérience (50 points) et qui subissent en conséquence là aussi un blocage financièrement inacceptable.  
Les solutions pour ces deux types de situation vous sont bien évidemment connues: passage automatique au niveau supérieur en cas d'acquisition de la totalité des éléments de progressions (points d'expérience et points de compétence), augmentation de la plage concernant les points d'expérience, au travers d'un nombre important de points permettant de relancer la progression à l'expérience.

Concernant toujours la classification, il nous semble aussi indispensable de revoir les pas minimum (7,12 et 15) soit par augmentation de cette valeur (10, 15 et 18), soit par l'attribution d'un pas doublé toutes les deux attributions.

Enfin dans le cadre de la politique de rémunération, nous souhaitons que la part d'assurance complémentaire prise en charge par l'employeur passe de 50 à 60%. Par ailleurs, nous avons également émis l'idée du passage de la prime de départ à la retraite de 3 à 6 mois comme le pratiquent les grands groupes de la taille de notre Institution, ainsi qu'une généralisation de l'attribution d'un chèque essence.

Nous avons noté avec plaisir l'inscription au planning de sujets pour lesquels nous avons depuis longtemps été demandeurs (PERCO, travail à distance, compte épargne temps, aide au logement...) et bien évidemment l'intéressement qui constitue toujours une avancée financière certaine pour l'ensemble des salariés.

Nous regrettons cependant que certains thèmes arrivent peut être trop tardivement, eu égard aux très nombreux départs en retraite qui ont eu lieu depuis plusieurs années et aux salariés qui n'auront pu en bénéficier.

Il nous semblerait donc plus judicieux de porter la négociation concernant le Perco et la prime de départ en retraite en 2013 et non, plus tardivement, comme vous le proposez. En outre, nous souhaiterions que les négociations sur ces thèmes puissent se faire dans un environnement budgétaire moins tendu, auquel cas, comme nous l'avons constaté pour l'accord sur les secondes parties de carrière, les résultats ne seront bien évidemment pas à la hauteur des attentes des salariés de l'Institution.

Nous restons bien évidemment convaincus que seul un dialogue social fort mais serein, intégrant toutes les sensibilités syndicales et donc la pluralité des convictions des personnels que représentent les organisations syndicales présentent aux négociations, reste le garant d'une paix sociale rendue d'autant plus nécessaire que la protection sociale est en constante évolution (régionalisations, départementalisations, évolutions des SI...) et que les missions qu'elle exerce restent primordiales pour garantir la cohésion nationale,

Veillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Collet Jean Marc  
Vice Président